

Monsieur Le Maire

Monsieur l'adjoint à la tranquillité publique et à la prévention

Monsieur le président de la commission "solidarité, seniors, santé, handicap, accessibilité"

Madame la conseillère déléguée à l'action intercommunale en matière de santé



OBJET : COVID 19

Hellemmes, le 18 septembre 2020

Notre département du Nord est considéré comme une zone de circulation active du Virus de la COVID 19 depuis le 5 septembre dernier. Notre commune d'Hellemmes-Lille est donc au cœur de la « zone rouge » qui implique des précautions sanitaires particulières afin de limiter la propagation du Coronavirus.

Si l'autorité préfectorale est la plus à même de coordonner les mesures de prévention qui doivent être prises entre les communes, nous considérons que l'échelon communal est le premier maillon de la chaîne de prévention, en ce qu'il permet d'agir plus ou moins directement dans les domaines tels que l'école, la voie publique ou encore les événements qui se déroulent sur son territoire.

A ce titre, il nous paraît fondamental que la commune assure la passation d'une information la plus transparente possible aux habitant.e.s, et en particulier concernant l'évolution de la contamination sur le territoire, l'évolution des ouvertures et des fermetures de classes et l'évolution des mesures de prévention prises à l'échelle de la commune.

S'agissant des mesures de prévention spécifiques, certaines communes vont au-delà de l'obligation du port du masque et vont parfois jusqu'à mettre en œuvre une réelle stratégie de dépistage mobile, en lien avec l'ARS. Cela nous amène à vous interroger sur les initiatives que vous souhaitez prendre à Hellemmes dans ce domaine. L'organisation d'un dépistage mobile a-t-elle été envisagée ? Les agents de police municipale sont-ils mobilisés pour veiller au port du masque sur le territoire de la commune ? Le cas échéant, selon quelles modalités ? Quelle est la stratégie adoptée en matière de gestion des déchets, et notamment des masques ? Pour le personnel communal, quelles mesures particulières ont été prises ? Comment le respect des mesures barrières est-il assuré pour les associations qui accueillent du public dans les locaux de la commune ?

Indépendamment des Hellemmoises et des Hellemmois, ce sont l'ensemble des élus communaux qui, d'après-nous, ont vocation à être informés sur ce sujet. En effet, nous pouvons nous-mêmes être un relais d'information auprès des habitant.e.s et nous pouvons également vous apporter notre aide dans la résolution des problèmes qui se posent à vous durant cette période particulière.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Pour les élus "Hellemmes Verte"  
Julien GILBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien Gilbert', written over the printed name.